

**AFFAIRE N° 36**

**NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES  
SUR LES ZONES D'ACTIVITES  
DE FOUCHEROLLES ET DE MONTGAILLARD II**

**Rapporteur : Ismaël MOULLAN.**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 2 juin 1990 (affaire n° 58), vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur des Zones d'Activités communales.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, en particulier des délais de réalisation de leurs projets, des parcelles peuvent à nouveau être commercialisées, notamment, sur les Zones d'Activités de Foucherolles et de Montgaillard II.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités ont été arrêtées successivement par délibérations du 23 juin 1983 (affaires n° 24 - 31/12), 9 décembre 1986 (affaire n° 10), 1er décembre 1987 (affaire n° 29), 10 décembre 1987 (affaire n° 26 - 27) et du 21 octobre 1989 (affaire n° 5).

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs désignés ci-après, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces suivantes :

**LISTE DES ATTRIBUTAIRES**

ZONES D'ACTIVITES ATTRIBUTAIRES	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACES / m2
		CREATION	TRANSFERT	
<b>FOUCHEROLLES</b>				
BRIMBEL Jean-Claude	Peinture / Etanchéité	20	-	574
<b>FOUCHEROLLES</b>				
MINATCHY Franchin *	Mécanique automobile	3	7	525
<b>MONTGAILLARD II</b>				
Société ACTET (PICARD Nathalie)	Installations électriques / Installations réseaux informatiq. / téléphoniques	5	5	516

Soit, au total, 3 ENTREPRISES,  
avec 28 CREATIONS et 12 TRANSFERTS D'EMPLOIS,  
sur 1 625 m2.

\* L'attribution d'une parcelle supplémentaire à cette entreprise lui  
permettra de procéder à l'extension de son activité.

M. GERARD M. : J'aimerais savoir si ces attributions de parcelles sont toujours examinées en Commissions.

LE MAIRE : Bien entendu. La Commission Economie examine les demandes.

M. LECHAT M. : Il existe maintenant un calendrier pré-établi des réunions de Commissions. Mais, pendant un certain temps, les réunions de la Commission Economie n'ont plus eu lieu, puisqu'un certain nombre de demandeurs n'ont reçu aucune réponse. Cela est dû certainement à un manque de disponibilité de terrains. Or, les demandes sont relativement importantes.

LE MAIRE : Nous sommes en train d'étudier ce problème. Nous essaierons de trouver des solutions au niveau de la révision du P.O.S..

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*